



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER
| ESSONNE

Envoyé en préfecture le 01/09/2026

Reçu en préfecture le 01/09/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 091-219101912-20260828-2026_39D-AR



CONVENTION DE FORMATION

Lisses, mercredi 19 août 2026

ENTRE

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'ESSONNE (ADPC 91)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, et l'organisme ci-après dénommé société :

Mairie de CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

Contact : Valérie MARGUET, Tel : 0169496441, Courriel : valerie.marguet@crosne.fr
N° SIRET : 219 101 912 00018

Il a été convenu ce qui suit : l'ADPC 91 s'engage à assurer une session de formation :

Formation Initiale

Certificat de Compétences de « sauveteur citoyen »

Prévention Et Secours Citoyen (PSC)

(Formation conforme aux directives de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
suivant Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours
(NOR : IOME2411563A)

& Référentiel interne de formation FNPC, pas de prérequis, adaptation possible à la gestion des handicaps).

Type de Formation : Formation Initiale PSC (7 heures)

Dans vos locaux de : **Mairie de CROSNE**, 35 avenue Jean Jaurès, 91560 CROSNE

Date : **vendredi 25 septembre 2026**
Horaires : de 8h30 à 17h (incluant pause déjeuner 1h)
Formateur : Mona CHARPAGNE (Tel : 0666995108)

Conditions financières :

400 Euros TTC pour un groupe de 6 à 10 stagiaires en vos locaux.

L'association régie par la loi 1901 ne participe pas à la collecte de la TVA. Article 261-4-4-a du CGI.

Documents à fournir en début de formation :

Fiche renseignements.

Si un candidat pour quelque raison que ce soit, abandonne la session en cours, l'organisme ne pourra prétendre à aucune forme de remboursement et la somme sera acquise à l'ADPC 91.

Le présent document doit parvenir au formateur avant le début du stage.

Pour faciliter le règlement, veuillez indiquer les coordonnées du lieu où doit être adressée la facture.


Michel CHEVAUCHER, Secrétaire Général



Société :
Adresse :
Code Postal – Ville :

L'ORGANISME DEMANDEUR
(SIGNATURE & CACHET)

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne

Vice-président de la Communauté d'agglomération
d'Yerres Val de Seine
en charge de la culture



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne – ADPC 91 – Boîte Postale 238 – 91107 EVRY cedex, France

Tél : 01 60 75 40 96 – Email : essonne@protection-civile.org – Site Internet : <https://essonne.protection-civile.org>

Association régie par la loi de 1901 agréée N°W912000935 JO du 24.11.1966 et 02.10.1967 – Membre de la Fédération Nationale de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique
N° SIRET : 478 704 406 00014 - Agrément Organisme de formation N°1191 06979 91 - Agrément de Sécurité Civile depuis 2006



CONVENTION DE FORMATION

Lisses, mercredi 19 août 2026

ENTRE

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'ESSONNE (ADPC 91)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, et l'organisme ci-après dénommé société :

Mairie de CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

Contact : Valérie MARGUET, Tel : 0169496441, Courriel : valerie.marguet@crosne.fr
N° SIRET : 219 101 912 00018

Il a été convenu ce qui suit : l'ADPC 91 s'engage à assurer une session de formation :

Formation Initiale

Certificat de Compétences de « sauveteur citoyen »

Prévention Et Secours Citoyen (PSC)

(Formation conforme aux directives de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises suivant Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours (NOR : IOME2411563A)

& Référentiel interne de formation FNPC, pas de prérequis, adaptation possible à la gestion des handicaps).

Type de Formation : Formation Initiale PSC (7 heures)

Dans vos locaux de : **Mairie de CROSNE, 35 avenue Jean Jaurès, 91560 CROSNE**

Date : **vendredi 16 octobre 2026**
Horaires : de 8h30 à 17h (incluant pause déjeuner 1h)
Formateur : Mona CHARPAGNE (Tel : 0666995108)

Conditions financières :

400 Euros TTC pour un groupe de 6 à 10 stagiaires en vos locaux.

L'association régie par la loi 1901 ne participe pas à la collecte de la TVA. Article 261-4-4-a du CGI.

Documents à fournir en début de formation :

Fiche renseignements.

Si un candidat pour quelque raison que ce soit, abandonne la session en cours, l'organisme ne pourra prétendre à aucune forme de remboursement et la somme sera acquise à l'ADPC 91.

Le présent document doit parvenir au formateur avant le début du stage.

Pour faciliter le règlement, veuillez indiquer les coordonnées du lieu où doit être adressée la facture.

Société :

Adresse :

Code Postal – Ville :

L'ORGANISME DEMANDEUR
(SIGNATURE & CACHET)

Michel CHEVAUCHER, Secrétaire Général





CONVENTION DE FORMATION

Lisses, mercredi 19 août 2026

ENTRE

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'ESSONNE (ADPC 91)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901, et l'organisme ci-après dénommé société :

Mairie de CROSNE

35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

Contact : Valérie MARGUET, Tel : 0169496441, Courriel : valerie.marguet@crosne.fr
N° SIRET : 219 101 912 00018

Il a été convenu ce qui suit : l'ADPC 91 s'engage à assurer une session de formation :

Formation Initiale

Certificat de Compétences de « sauveteur citoyen »

Prévention Et Secours Citoyen (PSC)

(Formation conforme aux directives de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
suivant Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours
(NOR : IOME2411563A)

& Référentiel interne de formation FNPC, pas de prérequis, adaptation possible à la gestion des handicaps).

Type de Formation : Formation Initiale PSC (7 heures)

Dans vos locaux de : **Mairie de CROSNE, 35 avenue Jean Jaurès, 91560 CROSNE**

Date : **vendredi 2 octobre 2026**

Horaires : de 8h30 à 17h (incluant pause déjeuner 1h)

Formateur : Mona CHARPAGNE (Tel : 0666995108)

Conditions financières :

400 Euros TTC pour un groupe de 6 à 10 stagiaires en vos locaux.

L'association régie par la loi 1901 ne participe pas à la collecte de la TVA. Article 261-4-4-a du CGI.

Documents à fournir en début de formation :

Fiche renseignements.

Si un candidat pour quelque raison que ce soit, abandonne la session en cours, l'organisme ne pourra prétendre à aucune forme de remboursement et la somme sera acquise à l'ADPC 91.

Le présent document doit parvenir au formateur avant le début du stage.

Pour faciliter le règlement, veuillez indiquer les coordonnées du lieu où doit être adressée la facture.

Société :

Adresse :

Code Postal – Ville :

L'ORGANISME DEMANDEUR
(SIGNATURE & CACHET)

Michel CHEVAUCHER, Secrétaire Général

